

Envie de VOTER EN LIGNE ?



... alors inscrivez-vous
jusqu'au 25 septembre 2016



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



CONTEXTE

Le canton de Genève est pionnier en matière de vote électronique. En effet, il offre depuis plus de 13 ans la possibilité de voter par internet aux électrices et électeurs résidents (première utilisation en 2003). Le système utilisé par les électrices et électeurs genevois est un système public et transparent entièrement créé, développé et géré par l'Etat de Genève.

Actuellement, lors d'une opération électorale avec une portée fédérale, seul 30% de l'électorat résident peut voter de manière électronique. Cette limitation fédérale est appelée à évoluer dans les années à venir pour permettre à toute la population de voter de manière électronique.

Jusqu'au mois de septembre 2016, cette limite était garantie en proposant le vote électronique aux électrices et électeurs de 16 communes genevoises. Dorénavant, toute électrice ou électeur, résidant dans le canton de Genève, pourra s'inscrire pour bénéficier de ce troisième canal de vote. A ce stade, la limite des 30% de l'électorat est maintenue.

Dès la votation populaire du 27 novembre 2016, seules les personnes inscrites sur le registre «électeurs vote électronique» recevront le matériel permettant de voter par internet.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire vous disposez de plusieurs moyens en fonction de votre situation:



Vous êtes domiciliés dans l'une des 16 communes genevoises qui disposent du vote électronique (Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Vandœuvres).

Si vous votez au travers du canal de vote électronique lors de la votation du 25 septembre 2016, vous continuerez à recevoir le matériel de vote adéquat. Il n'y a pas d'autre démarche à entreprendre pour être inscrit sur le registre des électeurs vote électronique.





Vous vivez dans l'une des 29 autres communes genevoises
auxquelles le vote électronique n'était jusque-là pas offert.

Vous pouvez cocher la case au bas de votre carte de vote «Je m'inscris au vote électronique pour les prochaines votations».

CARTE DE VOTE TSTZ000001		VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE	
21-03		Date de naissance complète JOUR MOIS ANNÉE	
P.P. CH-1211 Geneve 26 Poste CH SA		A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER	
Signature : _____		Numéro de carte de vote : _____	
Voteur local de vote est : _____		INSCRIPTION AU VOTE ELECTRONIQUE	
<small>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE Direction d'Etat Service des votations et élections</small>		<input type="checkbox"/> Je m'inscris au vote électronique pour les prochaines votations	
<small>Tout changement d'adresse annuel à l'office central de la population et des migrations à Genève avant la date de l'opération électorale est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui adresse de vote délivrée à cette date. Une photocopie de votre carte équivaut à l'attribution de résidence officielle, valable pour l'OCM pour 2016.</small>			



Dans tous les cas :

Vous pouvez vous inscrire via le site web e-démarches (<http://ge.ch/e-demarches/>) en cliquant sur la rubrique Citoyenneté-Etat civil jusqu'au dimanche 25 septembre 2016 pour le scrutin du 27 novembre 2016 à l'aide de votre numéro de carte de vote

L'inscription est valable pour toutes les futures votations.

Pour les opérations électorales fédérales, les inscriptions ne peuvent pour le moment pas dépasser le 30% de l'électorat.





Les personnes qui ne seraient pas encore inscrites pourront le faire à chaque votation dans la limite des 30%».

Plus d'informations sur la procédure d'inscription

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure d'inscription sur <http://www.chvote.ch/inscription>.

Des difficultés?

Si vous avez des questions concernant cette procédure d'inscription, veuillez prendre contact avec le Helpdesk qui vous informera et vous aidera en fonction de votre situation.

Hotline/Helpdesk

- Téléphone: +41 840 235 235
- E-mail: e-demarches@etat.ge.ch
- Horaires: de 8h à 18h, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 24 septembre de 8h à 12h.

Envie d'en savoir plus sur le vote électronique genevois.

Si vous souhaitez plus d'informations concernant le vote électronique, n'hésitez pas à visiter le site www.chvote.ch ou à contacter la Chancellerie d'Etat.

- Téléphone: +41 22 327 95 00
- Fax: +41 22 327 95 19
- E-mail: chancellerie@etat.ge.ch

